

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 28 février 2025 à 20h00

Convocation : 22 février 2025.

Présents : AUBERT Lolita, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : AUGU Pierre-Jean procuration à LORTHIOS Claudette, BIGOT Benoît procuration à BARBAN Catherine, VIGNAUD Jean-Luc procuration à DORLÉANS Thierry.

Absents : /

Retard : /

LE FRÊNE Patrick a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 – Travaux de voirie 2025 – validation des devis
- 2 - MO Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et La création du jardin de la mairie - Avenant N°2
- 3 – Demande de subvention DDSR 2025
- 4 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- 5 – Contrat de maintenance extincteurs-alarmes bâtiments communaux
- 6 – Contrat de maintenance défibrillateur

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 24 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

1 - Travaux de voirie 2025 – validation des devis**Délibération n° 2025/06**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente au conseil les propositions de travaux de voirie pour l'année 2025 établies par la commission voirie.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer les devis correspondants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE

- Le devis de l'entreprise Eiffage pour la route de la Gougeonnerie d'un montant de 6 702.34 € HT soit 8 042.81 € TTC.
- Le devis de l'entreprise Eiffage pour le chemin d'accès à Houssay d'un montant de 5 723.00 € HT soit 6 867.60 € TTC.
- Le devis de l'entreprise Eiffage pour le carrefour de la route de la Thomasserie d'un montant de 3 592.66 € HT soit 4 311.19 € TTC.
- Le devis de l'entreprise Vernat STPE pour la route du Plessis d'un montant de 15 954.00 € HT soit 19 144.80 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

2 - Maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et La création du jardin de la mairie – Avenant N°2**Délibération n° 2025/07**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	9
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	3
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	1

Abstentions : BARBOUX Hervé

Contres : DUBREUIL Jean-Paul, BARBAN Catherine (pour BIGOT Benoît), METIVIER Fabien

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité d'établir un avenant pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie afin de prendre en compte l'estimation de l'augmentation du coût des travaux établie par le maître d'œuvre (phase PRO) soit 330 378.54 € HT pour les travaux.

Le maître d'œuvre étant rémunéré au pourcentage du coût des travaux, le montant de l'avenant N° 2 est de 9 302.89 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE

L'avenant N°2 pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie pour un montant de 9 302.89 € HT soit 11 163.47 € TTC répartis comme suit :

- entreprise SATIVA : 7 329.06 € HT soit 8 796.87 € TTC
- entreprise AUD : 1 973.83 € HT soit 2 368.60 € TTC

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

3 - Demande de subvention - DDSR 2025**Délibération n° 2025/08**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	10
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	2
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	1

Abstentions : BARBOUX Hervé

Contres : DUBREUIL Jean-Paul, METIVIER Fabien

Monsieur Le Maire propose au conseil de demander une subvention au Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre de la DDSR 2025 pour les travaux d'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie. Ce programme inclus l'acquisition des parcelles de bois jouxtant la parcelle de l'étang et l'aménagement d'un espace jouxtant le parc de la mairie et l'auberge du centre par la démolition partielle des maisons au 1 place de l'Eglise et réaménagement de l'espace libéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE

Monsieur Le Maire à demander une subvention au taux maximum au Conseil Départemental de Loir-et-Cher dans le cadre de la DDSR 2025 pour les travaux d'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie. Ce programme inclus l'acquisition des parcelles de bois jouxtant la parcelle de l'étang et l'aménagement d'un espace jouxtant le parc de la mairie et l'auberge du centre par la démolition partielle des maisons au 1 place de l'Eglise et réaménagement de l'espace libéré.

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
Pré-étude CAUE	3 500.00 €
maîtrise d'œuvre aménagement étang et parc mairie	48 552.89 €
Travaux aménagement étang et parc mairie	338 967,87 €
Acquisition parcelles bois + frais de notaire + géomètre	35 000.00 €
Démolition maison place de l'Eglise	30 000.00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	456 020.76 €

Le montant total des aménagement (MO comprise) est estimé à 456 020.76 euros HT.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

4 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet**Délibération n° 2025/09**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose au conseil de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet afin de pérenniser l'emploi occupé en CCD à temps non complet actuellement, l'agent donnant entièrement satisfaction.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 04/10/2024 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial ;

Le Maire propose à l'assemblée :

la création d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet,

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Technique Territorial au grade de relevant de la catégorie hiérarchique C,
- la modification du tableau des emplois à compter du 10/03/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE

De créer, à compter du 10 mars 2025, un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent en milieu rural. La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade des adjoints technique Echelle C1, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

D'ADOPTER

La modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Emplois Permanents				
Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts au 04/10/2024	Postes ouverts au 10/03/2025
Adm	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	35h	1	1
	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	20/35 ^{ème}	1	1
	Sous-Total		2	2
Tech	Adjoint technique territorial	35h	1	2
	Agent de maîtrise principal	35h	1	1
	Sous-Total		2	3

Emplois Non Permanents				
Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts au 04/10/2024	Postes ouverts au 10/03/2025
Tech	Adjoint technique territorial	35h	1	1
Tech	Adjoint technique territorial	20h	0	1
	Sous-Total		1	2

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

5 - Contrat de maintenance extincteurs-alarmes bâtiments communaux**Délibération n° 2025/10**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente au conseil la proposition de contrat pour la maintenance extincteurs et alarmes des bâtiments communaux et demande au conseil de l'autoriser à signer ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

Le contrat de maintenance des extincteurs et alarmes des bâtiments communaux de l'entreprise J.C. SECURITÉ pour un mont de 225.50 € HT / an hors fournitures, renouvellements... qui feront l'objet d'une facturation supplémentaire détaillée dans l'accord tarifaire.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

6 - Contrat de maintenance défibrillateur**Délibération n° 2025/11**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	10	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Maire présente au conseil la proposition de contrat pour la maintenance du défibrillateur installé dans la salle des fêtes et demande au conseil de l'autoriser à signer ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

Le contrat de maintenance du défibrillateur de l'entreprise J.C. SECURITÉ pour un mont de 93.55 € HT / an.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Point commissions communales, questions diverses et informations

Monsieur Barboux informe qu'au niveau du hangar route de la Sergenterie/ rue des Perruches il y a de l'eau sur la route et que cela représente un danger en cas de gel. Monsieur Le Maire répond que le Département est prévenu et que l'adjoint de Monsieur Lepage est en charge du dossier.

Commission Bâtiment : Monsieur Le Maire

Maison Guichard (place de l'Eglise), la commission est d'avis que la partie la plus proche de la route doit disparaître, estimation 15 000 €.

Monsieur Le Maire informe le conseil que le club canin d'Amboise cherche un terrain pour s'installer. Monsieur Dubreuil dit que cela ferait une activité de plus sur la commune.

Madame Raunet demande pourquoi il faut sortir les poubelles la veille du jour de collecte et si la mairie vérifie le contenu. Monsieur Le Maire répond que non la mairie ne vérifie pas le contenu mais que les agents du SMIEEOM sont habilités à le faire dans le cadre du tri obligatoire. Pour les bacs, il faut les sortir la veille du jour de collecte car les horaires de collecte peuvent changer sans préavis.

Monsieur Le Maire indique qu'il y a un projet d'ajout de point d'apport des recyclables à Bout.

Monsieur Dubreuil revient sur la tonne à lisier achetée en commun avec Pontlevoy et Thenay pour le curage de la lagune et demande si la commune s'en sépare. Elle est actuellement stockée à Thenay. Monsieur Le Maire indique que la revente est à étudier plutôt que de stocker.

Monsieur Le Frêne indique que pour la lagune, sous la responsabilité du SIAAM, l'agence de l'eau demande des travaux supplémentaires pour la mise aux normes avec des roseaux dans le dernier bassin. Un curage est prévu en 2025.

Monsieur Le Frêne demande s'il y a des avancées pour l'autoconsommation. Monsieur Le Maire répond qu'il manque encore quelques informations au cabinet d'étude.

Monsieur Dubreuil informe le conseil qu'il a lu une information sur le financement de la sécurisation des ponts pour les petites communes.

Monsieur Le Maire indique, concernant le pont de La Lève, que Monsieur Calmon (bureau d'étude) n'est pas alarmiste.

Le conseil du vendredi 4 avril est décalé au jeudi 3 avril en raison de l'absence de plusieurs conseillers.

Séance levée à 21h20.

Le secrétaire

Patrick LE FRÈNE



Le Maire

Eric LACROIX

